



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 MARS 2014

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Frédéric FOL, Roger VESIN, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD.

Excusés : Franck BURNET, Sophie TALLON.

Secrétaire de séance : Maurice VIOUD

Monsieur le Maire accueille l'Assemblée pour la dernière réunion de Conseil Municipal de ce mandat et remercie l'ensemble des conseillers pour avoir assisté durant ces 6 années aux réunions de conseils municipaux quasi mensuels, aux réunions de commissions et aux réunions intercommunales (Communauté de Communes, Syndicats,...). Il souhaite aux conseillers municipaux qui se représentent des élections les plus sereines possibles et dans le respect de la démocratie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu quelques jours après la réunion de conseil municipal du mois de janvier, un courrier en recommandé signé de « Vincent HUSSENOT, candidat aux élections municipales de mars 2014 » dans lequel il porte plainte pour abus de pouvoir de Monsieur le maire par sa décision de l'interdire d'assister aux séances du Conseil Municipal de Savigny. Monsieur le Maire souligne que ce courrier a été envoyé trop vite, puisque Vincent HUSSENOT a pu assister à la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un paragraphe du courrier de Vincent HUSSENOT qui vise à remettre en cause sa probité :

« Par contre, certains de vos propos en conseil municipal ont pu, eux, sortir du cadre de la loi, et leur enregistrement présumé est, peut-être, la raison de votre énervement. En effet, vous pourriez craindre qu'aient été enregistrées, lors de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2013, vos propositions visant, par trois fois, à obtenir un blanc-seing de votre conseil municipal pour négocier une clause de retour financier avec le demandeur d'un permis d'aménagement qui devait être soumis à votre signature. Et, au regard du Code Pénal, dont l'article 432-11, 1° traite de corruption passive par les personnes investies d'un mandat électif public, je peux comprendre votre inquiétude...»

Monsieur le Maire invite l'ensemble de l'Assemblée à lire ce courrier. Il précise que la perspective d'une comparution devant un tribunal ne lui fait pas peur, mais que, lui, de son côté ne portera pas plainte pour diffamation.

Le Compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

I. Compte Administratif 2013

A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le compte administratif 2013 est arrêté comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	478 467,09	1 004 447,44
Recettes	778 742,93	1 017 928,36
Résultats 2013	300 275,84	13 480,92
Résultat antérieur reporté	238196,64	-79 651,48
Résultat de clôture	538 472,48	-66 170,56

II. Compte de gestion 2013 du receveur municipal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de clôture 2013 (538 472,48 €) comme suit :

- Article 002 Excédent antérieur : 177 290,48 €
- Article 1068 Réserves : 361 182,00 €

IV. Taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 10,97
- Taxe foncière (bâti) : 10,52
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11

V. Budget primitif 2014

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement : 912 339,48 €
- Investissement : 639 157,00 €

Monsieur le Maire indique qu'une somme de 69 700 € figure en dépenses imprévues dans la section de fonctionnement et qu'une somme de 161 000 € (hors marché de restructuration de la mairie) est prévue pour la réalisation de travaux et d'achat d'investissement.

Enfin, Monsieur le Maire présente un état de la dette qui fait ressortir un ratio d'endettement de 2,63. Il précise qu'un ratio compris entre 1 et 5 est bon, entre 6 et 11, le ration est moyen, et si le ratio dépasse 11, la collectivité est surendettée. Il rappelle que Monsieur le Trésorier de Frangy a confirmé que les finances de la commune de Savigny étaient très saines.

VI. Restructuration du bâtiment de la mairie : avenants lot N°1, 2 et 3

Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

1) Avenant lot n°1 : Démolition Terrassement VRD-Entreprise DA COSTA

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	90 000	107 640,00
Montant de l'avenant n°1	- 38 659	- 46 236,16
Montant du Marché	51 341	61 403,84

Le marché de l'entreprise DA COSTA a donc diminué de 42,95 %

2) Avenant lot N°2 : Gros Œuvre- Entreprise DA COSTA:

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	245 000	293 020,00
Montant de l'avenant n°1	+ 10 287	+12 303,25
Montant du Marché	255 287	305 323,05

Le marché de l'entreprise DA COSTA a donc augmenté de 4,20 %.

3) Avenant lot n°3 Charpente-Couverture-Zinguerie : LP CHARPENTE :

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	19 800,40	23 681,28
Montant de l'avenant n°1	+ 850 €	+ 1 016,60
Montant de l'avenant n°2	- 4370 .00	- 5 226,52
Montant du Marché	55 115,40	65 918,02

Le marché de l'entreprise LP CHARPENTE a donc diminué de 6 %.

Monsieur le Maire indique que des avenants négatifs relatifs aux lots électricité, Serrurerie, et Menuiseries Intérieures doivent encore être établis. Il précise que la globalité des avenants adoptés à ce jour représente une moins-value d'environ 40 000 € HT.

Il remercie également l'entreprise DA COSTA pour avoir déplacé gracieusement le monument aux Morts.

VII. SIVU Accueil de l'Enfance : micro crèche / Bail emphytéotique

Monsieur le Maire rappelle que le SIVU « Accueil de l'Enfance » ne peut répondre à la demande croissante de places de crèches. Une étude a été réalisée en 2013 pour aménager une micro crèche dans la salle des sociétés située sous l'école.

Le coût de cet aménagement à la charge du SIVU « Accueil de l'Enfance » est estimé à 80 000 € HT.

Le Conseil Municipal à la majorité des voix (*1 abstention : Frédéric FOL*) est favorable à la mise à disposition de ce local d'une superficie de 110 m² (salle des sociétés + une partie du vide sanitaire) par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans et un loyer de 330 € par mois pendant 10 ans.

Le montant du loyer correspond aux frais engendrés par la commune (déduction des subventions) pour déménager la bibliothèque et la transformer en ludothèque à l'étage de la mairie.

VIII. Location salles communales

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des salles communales comme suit :

➤ GRANDE SALLE

		COMMUNE	HORS COMMUNE
Évènements Familiaux	Vin d'honneur	100 €	150 €
	Repas	200 €	300 €
Associations : manifestations à but lucratif		50 €	250 €
Réunions		50 €	100 €
Forfait 2 salles (grande salle + citoyenne) pour événements familiaux		230 €	350 €

Caution : 300 €

La location de la cuisine est comprise dans les tarifs.

➤ SALLE CITOYENNE

Réservée aux associations communales et aux personnes domiciliées à Savigny

- Association : gratuite
- Particuliers
 - journée ou soirée sans cuisine: 50 €
 - journée ou soirée avec cuisine : 100 €
- Caution : 300 €

La location de la cuisine ne pourra s'effectuer qu'en l'absence de réservation de la grande salle dans le mois précédent la demande d'occupation.

➤ SALLE DES SOCIETES (jusqu'en mai 2014).

Réservée aux personnes et associations domiciliées à Savigny.

- Association : gratuite
- Particuliers :
 - journée ou soirée sans cuisine: 30 €

IX. Echange Chemin Rural dit de « Trembloux ».

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé par délibération en date du 26 janvier 2011 de désaffecter à l'usage du public une portion du chemin rural dit de « Trembloux », et de procéder à un échange.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

1) Précise que :

- les biens échangés ont la même valeur soit 7 935 €,
- l'échange a lieu sans soulte,
- les frais notariés sont à la charge des demandeurs.

2) Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

X. Instruction des dossiers d'urbanisme : convention avec la Communauté de Communes du Genevois

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter ce nouveau point à l'ordre du jour : proposition approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les services de la DDT ne sont plus en mesure d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme et que les communes doivent s'organiser pour assumer cette fonction.

La Communauté de Communes du Genevois, a créé un poste d'instructeur du droit des sols dans le cadre d'une mutualisation avec 9 communes du territoire. Le coût de ce poste sera remboursé par les communes selon un calcul qui inclut le nombre d'actes par année ainsi que le nombre d'habitants afin de neutraliser les variations de demandes d'autorisations.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal était favorable à la création de ce poste mutualisé et qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes du Genevois, qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2014. Cette convention définit le type d'actes qui seront instruits par ce service, les modalités d'organisation et de financements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition du « service commun » de la Communauté de Communes du Genevois pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

XI. Informations diverses

➤ Communauté de Communes du Genevois Commission Sociale

Mme Béatrice FOL relate les points évoqués lors de la commission sociale :

- recrutement d'une nouvelle personne responsable des actions sociales,

- le tarif horaire des ATSEM ne fait qu'augmenter,
- le nombre de jeunes reçus par la Mission Locale augmentent (dont 4 jeunes de Savigny),
- Réflexion sur la mise en place d'une garantie jeune pour les 18-25 ans sans emploi ni scolarité,
- Subvention de 800 € allouée à l'Université Populaire,
- Dans le cadre du transfert de la compétence Petite enfance, un courrier commun a été envoyé à chaque salarié par chaque employeur,
- Elaboration d'un projet de Chartes fixant les lignes directrices de la Petite Enfance,
- Le rapport d'activité de la Maison Transfrontalière de Justice et du Droit a été présenté.

➤ Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivant :

- Permis de Construire BOUHARCHA Ismaël : maison individuelle – Murcier
- Permis de Construire VUICHARD Ludovic : transformation existante – Cortagy
- Permis de Construire BECERRA/MENU : maison individuelle – Murcier
- Permis de Construire CHRISTINGER Nicolas : garage - Olliet
- Permis de Construire POSPIESNY Nadine : maison individuelle – Murcier
- Déclaration Préalable JACQUET Roland : ouverture porte fenêtre – Chez Borgeat.
- Déclaration Préalable MORY Nathalie : clôture - Murcier

➤ Elections Municipales.

Monsieur le Maire indique que le bureau de vote se tiendra dans la salle du conseil municipal.

Il propose que le bureau de vote soit assuré par 6 personnes par tranche de 2 heures maximum. Les candidats des différentes listes composeront le bureau de vote.

Monsieur le Maire clos la séance en remerciant les élus pour leur assiduité et le climat de confiance établi lors de ce mandat.

Le Maire,
Christian BURNIER.



